

# Épreuve E.5 : Communication professionnelle

## Unité U.5 - Coefficient 2

### Finalités et objectifs de l'épreuve

S'appuyant sur un rapport de stage, cette épreuve est destinée à évaluer les capacités de communication orale du candidat. Elle permet de contrôler la réelle autonomie de pensée et d'action du candidat au cours du stage.

Cette épreuve intègre également l'évaluation de compétences relevant de l'enseignement d'économie et de gestion d'entreprise.

Le travail demandé au candidat porte sur les compétences terminales suivantes :

Compétences terminales évaluées		Capacités associées
C1.1	Rechercher des informations adaptées aux demandes des interlocuteurs	Communiquer
C1.2	Structurer des informations adaptées aux interlocuteurs	
C1.3	Travailler en équipe	
C1.4	Présenter des informations à des interlocuteurs identifiés	
Les compétences liées à l'enseignement de l'économie et gestion d'entreprise (page )		

En fonction de l'élément traité du rapport, cette présentation doit permettre au candidat, notamment :

- de situer l'activité de l'entreprise ;
- de dégager les caractéristiques du tissu industriel national et (ou) international dans lequel se situe cette activité ;
- de caractériser une entreprise sur les plans juridiques et économiques et dégager ses principales fonctions ;
- maîtriser les principales notions concernant les techniques de gestion utilisées (charges, coûts, budgets, ...)
- de préciser l'organisation de l'entreprise ;
- de commenter les relations humaines au sein de l'entreprise ;
- de préciser sa propre activité au sein de l'entreprise ;
- d'exposer les principales tâches qui lui ont été confiées et les réalisations accomplies ;
- de faire part de ses réflexions et des conclusions qu'il a tirées de son activité en milieu industriel quant à sa formation.

### Modes d'évaluation

Épreuve orale.

Durée : 20 min.

Coefficient : 2.

L'épreuve consiste en une soutenance orale d'un élément du rapport constitué à l'issue du stage en entreprise.

Ce dossier comprendra deux parties :

- l'organisation, des éléments de la gestion et de la vie de l'entreprise d'accueil ;
- un résumé de l'activité confiée à l'étudiant ou à l'apprenti.

Le dossier devra être remis au jury au cours du mois de février de la deuxième année.

### Déroulement de la sous-épreuve

Préalablement à la soutenance, le candidat tire au sort une question portant sur un point traité dans son rapport de stage. Il bénéficie alors de 30 min pour préparer son intervention.

En s'appuyant sur son rapport de stage et sans être interrompu pendant une durée maximale de 10 min, le candidat répond à la question posée.

L'épreuve se poursuit par un entretien d'une durée maximale de 10 min avec la commission permettant au candidat de détailler ou préciser certains éléments de l'exposé ou du dossier.

### Évaluation

Les critères d'évaluation sont :

- l'organisation et la présentation des informations ;
- la pertinence de l'argumentation ;
- la qualité de l'exposé.

La commission d'interrogation est composée d'un professeur STI d'informatique, d'un professeur d'économie-gestion et d'un professionnel<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> L'absence du professionnel n'invalide pas l'épreuve.